



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

9. ACQUISITION D'UN FOND DE PARCELLE, CHEMIN DE LA MOTTE

Exposé :

La mise en place d'un bac à chaîne destiné à la traversée de l'Ellé par les randonneurs, nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CH n° 13 d'une surface d'environ 370 m² (à définir par bornage) au prix de 0,50 € le m² (voir plan joint) appartenant à Monsieur Erwan BALANANT.

La Ville s'est par ailleurs engagée à créer un talus afin de protéger la propriété de Monsieur BALANANT. Au cas où le bac à chaîne ne serait plus en fonction et que la Ville de ce fait souhaiterait céder la parcelle en question, Monsieur BALANANT demande également de pouvoir bénéficier d'un droit de préférence qui sera inscrit dans l'acte de cession.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CH n°13 d'une surface d'environ 370 m² au prix de 0,50 du m², les frais d'acte et de bornage étant à la charge de la Ville de Quimperlé, d'inclure dans cet acte le droit de préférence au profit de Monsieur BALANANT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte établi par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 16 juin 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016

Décision: après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (Erwan Balanant ne prend pas part au vote).



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.